

**POSTES CONCERNES PAR LES CONTROLES  
MENTIONNES A L'ARTICLE 3.5 DU PRESENT  
REGLEMENT INTERIEUR**

- Directeur et Directeur Adjoint d'Etablissement
- Responsable du département Hygiène, Sécurité et Environnement
- Responsable du département Sûreté
- Responsable du département RH
- Responsable des Relations Sociales
- Responsable du département Services Généraux
- Agents d'intervention
- Opérateurs d'entretien de sites (bâtiments, maintenance, déménagements et entretien des espaces verts et extérieurs)
- Opérateurs/Techniciens/Ingénieurs Salles à Atmosphère Contrôlée
- Opérateurs/Techniciens/Ingénieurs Laboratoires Electriques et Electroniques
- Opérateurs/Techniciens/Ingénieurs Atelier
- Opérateurs/Techniciens/Ingénieurs Plateformes Informatiques
- Opérateurs/Techniciens/Ingénieurs Stockage/Réception/Expédition/Export/Contrôle